



La révolution des communs à Naples

L'Université du bien commun vous invite à une rencontre exceptionnelle avec

LUIGI DE MAGISTRIS

*maire de Naples de 2011 à 2021, acteur du renouveau radical
de cette ville en faveur des biens communs et de l'écologie*

Lundi 10 Mars 2025 de 18 h 30 à 21 h (réservation souhaitée)

dés 17h30, accueil et échanges informels

La rencontre débutera à 18 h 30 précises

A l'Académie du climat (salle des fêtes),

2 place Baudoyer 75004 Paris- Métro : Hôtel de Ville (1 et 11) ; Saint-Paul (1).

Réservation :

<https://framaforms.org/universite-du-bien-commun-paris-la-revolution-des-communs-1738343020>

***Session initiée par Cristina Bertelli, membre fondateur de l'Université du bien commun,
Animée en collaboration avec Benjamin Coriat (professeur émérite, cofondateur de la revue
EnCommuns) et Jean Pascal Derumier (membre cofondateur de l'UBC)***

*"L'écart de plus en plus grand entre **la légalité formelle et la justice constitutionnelle** doit être comblé, contre tout abus de la part des hommes politiques, des administrateurs, des magistrats et des forces de l'ordre."*

« Le véritable homme politique doit savoir conjuguer la rupture du système – donc la capacité politique de changement – et la fiabilité de gouvernement, ce qui signifie avoir une certaine capacité administrative et institutionnelle. » Luigi de Magistris

Luigi de Magistris est ancien magistrat, juge et ancien maire de Naples, une ville de plus de 3 millions d'habitants, parmi les plus complexes d'Italie. Lors de son mandat, il a apporté des transformations profondes à cette ville, notamment et à la fois sur les plans de l'éducation, de la gestion de l'eau et de l'air *en commun*. Il a également permis la résolution du problème des déchets ou encore l'attribution gracieuse de bâtiments publics vacants de la ville à des collectifs auto-gérés de citoyens adhérents, au sein desquels se sont développés des *communs urbains*, répondant à la satisfaction de besoins sociaux et culturels supervisés par ces derniers, selon le principe de subsidiarité horizontale*.

Tirant sa légitimité des articles de la Constitution italienne garantissant aux citoyens l'égalité, le droit au travail et à l'éducation, il aura su surmonter les obstacles financiers, tout autant que les réticences idéologiques ou *mafieuses* qui se sont inévitablement concentrées contre lui pour entraver son action novatrice et expérimentale en matière de citoyenneté. Bref, il a rendu la ville à ses habitants et, en cela, Naples est aujourd'hui un exemple et une référence.

Son action, liée à la reconnaissance des *biens communs* et à l'installation de *communs urbains*, qu'il a menées d'une manière inédite et efficace, peut être une source d'inspiration pour la France, du niveau municipal au niveau national. En effet, en France, les lois font encore défaut pour doter les biens communs d'un statut juridique. *Son expertise et son témoignage nous aideront à comprendre par quels mécanismes cela a pu se concrétiser en Italie.* Ils contribueront également à alimenter et à inspirer la démarche, initiée au printemps dernier par l'*Université du bien commun*, auprès des députés français, visant à inscrire dans la durée la reconnaissance et la protection des communs, des biens communs et du vivant – indissociablement liés – dans le *droit français*.

THEMATIQUES AU PROGRAMME

La Constitution, qui prime sur les lois, retrouve sa fonction civilisatrice : des actions constitutionnellement orientées

Luigi de Magistris nous parlera de la fonction civilisatrice de la Constitution italienne, à travers son histoire de magistrat, son engagement politique ultérieur en tant que maire de la ville de Naples, et la mise en place d'actions visant le *bien commun*.

« J'interprète les lois de manière constitutionnellement orientée. Nous avons cherché à individualiser une interprétation de la loi qui permet, en faisant face à de mauvaises normes, de ne pas faire retomber sur des droits inviolables une normativité fautive et injuste. En ce sens, face à la hiérarchie des normes, nous essayons d'appliquer la Constitution qui serait, justement, d'un point de vue juridique et hiérarchique, la norme principale.

[...] L'expérience m'a appris que si nous voulons appliquer la Constitution nous ne pouvons pas rester dans les salons. Si nous voulons le faire, nous devons rester dans cette ligne de partage entre difficultés, inadaptation, déviance, crime et un battement d'ailes de papillon, et c'est là que la Constitution peut devenir le battement cardiaque d'une démocratie. »

Le changement ne peut pas venir d'en haut : il ne peut se faire sans le peuple et sans une administration locale complice (avec Jean Pascal Derumier)

Tenant de ce qu'il appelle le *néo-municipalisme*, promouvant la défense d'une plus grande autonomie municipale, Luigi de Magistris parlera de Naples, réputée, au début de son mandat, comme *ville de la poubelle*.

« Je ne crois pas au changement venu d'en haut, c'est-à-dire au changement des gouvernements nationaux, qui sont plus lents et ont besoin d'être secoués par des révolutions ; au contraire, je crois beaucoup au changement que les mouvements, les peuples, les villes peuvent provoquer... »

Les communs urbains dans la ville : retour sur la création des *beni comuni* de la Ville de Naples (avec Benjamin Coriat)

La ville de Naples s'est illustrée par la reconnaissance de l'ex *Asilo Filangeri* comme *bien commun* et l'a accompagnée d'une décision attribuant la qualité de *beni comuni* à 9 bâtiments servant de centres d'initiative pour des activités sociales ou environnementales. Luigi de Magistris a ainsi œuvré pour l'installation de plusieurs *communs urbains* aujourd'hui suivis par l'*Observatoire permanent des biens communs* de la ville de Naples, selon le principe de "subsidiarité horizontale". *

Cette partie de la rencontre avec Luigi de Magistris reviendra sur ces initiatives et ce qu'elles nous enseignent.

Extrait des dispositions concernant l'usage des *beni comuni* de la ville de Naples :

DISPOSITIONS GENERALES. Art. 1 Bien commun, déclaration de communauté.

« La Mairie de Naples, également pour protéger les générations futures, garantit la pleine reconnaissance des biens communs car ils sont fonctionnels pour l'exercice des droits fondamentaux de la personne dans leur contexte écologique ; considérant que la structure ci-après dénommée " l'Asilo ", s'inscrivant dans une stratégie plus générale visant à " ouvrir la voie à la reconnaissance juridique et socio-économique de la culture en tant que bien commun ", avec la Résolution du Conseil no. 400 du 25 mai 2012 a été conçu " comme un lieu d'usage complexe dans le domaine culturel ", et ce, " en cohérence avec une lecture constitutionnellement orientée de l'article 43 de la Constitution, afin de faciliter une pratique constitutive de " l'usage civique " du bien commun par la communauté des travailleurs et travailleuses de l'immatériel. [...] L' Asilo est utilisé pour expérimenter et garantir l'expansion et le développement de processus participatifs, articulés à travers une planification d'activités et l'utilisation et la gestion conséquentes des espaces par les travailleurs immatériels, ci-après dénommés " les travailleurs de l'art, du divertissement et de la culture "; la communauté de référence ainsi identifiée s'engage à favoriser la création d'un pôle de production et d'utilisation solidaire qui met les espaces et les ressources de l'Asilo au service des travailleuses et travailleurs des arts, du spectacle et de la culture, et de tous les citoyens. »

La propriété du bâtiment. Puisqu'il s'agit d'une propriété municipale, il appartient à la municipalité de Naples, qui, la qualifiant de *bien commun*, la lie à l'usage prévu d'un *centre de production*, compris comme un lieu de création et de jouissance des arts et de la culture, dans lequel s'exercent et se testent des formes de démocratie participative, qui déterminent les conditions d'utilisation collective de l'espace, consciente qu'« il existe un lien étroit entre l'intérêt de la communauté pour la conservation des usages civiques selon un principe démocratique de participation aux décisions locales » (arrêt Cort. Const. 345/1997).

La communauté des travailleurs des arts, du spectacle et de la culture s'engage à pratiquer des formes de décision partagées qui garantissent une gestion inclusive et la libre expression de l'art et de la culture, à l'opposé des logiques privées et clientélistes.

À cette fin, la communauté adopte cette *Déclaration d'usage urbain civique et collectif* comme instrument d'autonomie gouvernementale.

"Acqua bene comune", "ossigeno bene comune" et lutte contre le changement climatique (avec Cristina Bertelli)

« Pour créer le département des biens communs, nous avons immédiatement entamé un grand travail de consultation et de dialogue avec les citoyens. En 2011, nous avons créé le premier Forum des biens communs... »

Malgré les résultats d'un referendum, dans le cadre duquel les citoyens ont voté à 94% contre la privatisation de l'eau en Italie, aucune ville n'était parvenue à contrarier le mouvement de délégation de service public de la gestion de l'eau par des entreprises privées adouées par les différents gouvernements.

« La troisième initiative est une résolution italienne, encore peu répandue, mais sur laquelle j'ai beaucoup travaillé, appelée "l'oxygène, bien commun" : "OBC" (Ossigeno Bene Comune), tiré de "ABC" (Acqua Bene Comune) – car nous sommes la seule ville d'Italie à avoir respecté le référendum public sur l'eau et, par conséquent, à Naples, toute l'eau est publique. [...] Et nous en sommes très fiers. [...] Après le référendum nous avons lancé "OBC", une résolution proposant un plan stratégique pour les 10 prochaines années (2020-2030) de toutes les mesures mises en place par la Ville pour lutter contre les émissions de CO2 et le changement climatique. Allées piétonnes, zones de circulation restreintes, dépôts de pétrole jusqu'à Naples-Est, électrification du port sans émission de fumée par les navires, plantation de 10 000 arbres d'ici 2020... et bien plus encore. Donc Naples veut devenir la ville qui lutte, à partir d'en bas – et pas seulement avec des mots, mais avec des faits concrets – , au moyen, entre autres, d'actions administratives, contre le changement climatique. »

Sur la camorra...

« Nous avons cédé, par le biais d'appels d'offres publics, de nombreux biens confisqués à la Camorra et les restituons à la communauté. Pour la sécurité, pour le social, contre le crime organisé. La "MAISON D'ALICE" va également dans cette direction pour les parents d'enfants atteints de cancer. Un lieu d'accueil – deux maisons de plusieurs chambres – dans lesquelles peuvent séjourner les parents d'enfants atteints de cancer qui ne résident pas à Naples et qui n'ont pas d'argent pour payer des hôtels et des restaurants... »

Et avec le public...

D'autres sujets pourront être abordés tels que l'éducation : un bien commun prioritaire pour le maire de Naples ; la gestion du port maritime, celle des déchets ou la tentative de réabsorber la dette de Naples par la création d'une monnaie locale... Les questions seront ouvertes.

...A suivre en direct...

Biographie de Luigi de Magistris

Carrière de magistrat

Né le 20 juin 1967 à Naples, Luigi de Magistris après des études de droit, il devient magistrat en 1993. Il travaille auprès du procureur de la République à Naples entre 1998 et 2002, avant de devenir substitut du procureur de la République au tribunal de Catanzaro.

Député européen

En juin 2009, il est élu député européen en tant que membre du parti de l'Italie des valeurs, affilié au groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE). Il est président de la commission du contrôle budgétaire et membre de la conférence des présidents de commissions au Parlement européen.

Maire de Naples

En mai 2011, il remporte l'élection municipale et devient maire de Naples, battant au premier tour le candidat du Parti démocrate. En janvier 2011, il accède également à la fonction de maire de la "Ville métropolitaine de Naples" c'est à dire de l'ensemble de villes qui composaient auparavant la province de Naples. Il parvient à améliorer la qualité de la vie à Naples durant son premier mandat, mettant fin à la crise des déchets, relançant l'activité touristique et développant des projets sociaux et culturels. Le taux de chômage dans la ville reste cependant, en 2016, l'un des plus élevés de la péninsule.

En conflit avec le président du Conseil, Matteo Renzi, il est réélu maire de Naples le 19 juin 2016, avec 67 % des voix au second tour.

* Le principe de *subsidiarité horizontale*, inscrit dans la Constitution italienne en 2001, pose la règle selon laquelle l'Administration favorise et privilégie l'initiative autonome des citoyens dans l'exercice d'activités d'intérêt général, à la différence de la subsidiarité verticale, où les institutions contrôlent les initiatives citoyennes en leur déléguant des missions de service publics, moyennant un droit de regard qui laisse peu de latitude à l'initiative autonome. On peut parler également d'*administration publique partagée* ou de *démocratie participative* dans la mesure où la souveraineté du peuple ne se réduit plus au seul organe directeur de ses représentants légaux mais concerne tous les membres d'une communauté dans la perspective du plein exercice de leurs droits fondamentaux et de la refondation d'un Etat social.